



**portant autorisation pour l'organisation d'un tournoi de football de plage sur  
la plage de KAIRON, le mardi 7 août 2018 de 14h30 à 18h00  
et autorisation de stationnement d'un car-podium à partir de 12h00 sur le  
boulevard André Duhamel**

**Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation en vue d'organiser un tournoi de football de plage sur la plage de KAIRON, déposée le 1<sup>er</sup> juin 2018 par Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Président du District de Football de la Manche, Zone Artisanale – Hameau Thomasse à Pont-Hébert 50880, en vue d'organiser un tournoi de football de plage sur la plage de KAIRON le mardi 7 août 2018 de 14h30 à 18h00.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Pierre LOUISE Président du District de Football de la Manche est autorisé à organiser un tournoi de football de plage sur la plage de KAIRON, le mardi 7 août 2018 de 14h30 à 18h00.

**Article 2**

Afin de faciliter l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation, il est autorisé à stationner un car-podium sur le boulevard André Duhamel à partir de 12h00 et jusqu'à 18h00, le mardi 7 août 2018, sous la réserve expresse de ne pas entraver le passage d'un véhicule de secours sur la digue, si nécessaire.

**Article 3**

Monsieur Jean-Pierre LOUISE sera tenu d'enlever tout dispositif relatif à l'organisation de ce tournoi après la manifestation et de veiller au maintien en l'état et à la propreté des lieux.

**Article 4**

Les infractions aux dispositions suivantes et du Code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. Jean-Pierre LOUISE Président du District de Football de la Manche de PONT-HEBERT
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . M. le Chef de Corps du Centre de secours de GRANVILLE
- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE
- . M. le Chef de Poste de secours de KAIRON
- . M. le responsable des services techniques municipaux.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,  
le mercredi 11 juillet 2018

Le Maire,

Guy LECROISEX

